

Une histoire Dartmoor

Sébastien BEDEL

L'expérience de gestion des landes par le pâturage s'est organisée à partir d'un petit troupeau de femelles Dartmoor. Peu répandue en France, cette race est méconnue. Elle ne manque pourtant pas de qualités et a déjà derrière elle une longue histoire.



F. de Beaulieu

La reproduction des poneys est volontairement limitée car le troupeau ne doit pas croître au-delà des besoins de la gestion et les produits en surnombre doivent obligatoirement trouver un acheteur (n'hésitez pas à passer vos commandes).

L'histoire du poney Dartmoor commence dans la région qui lui a donné son nom, dans la terre qui a moulé son caractère : le Dartmoor. Au cœur du Devon, cette région du sud-ouest est un ancien massif granitique qui culmine à

620 mètres. Bien placée pour intercepter les nuages de pluie, la région est copieusement arrosée. Les deux branches de la rivière « Dart » s'y rejoignent. Le mot anglais « moor » se traduit par « lande marécageuse » (pas étonnant que les

poneys Dartmoor se plaisent au Cragou). La région d'origine des poneys est donc humide, elle est également sauvage. L'élevage extensif de moutons ayant été pendant longtemps la principale activité, la présence de l'homme n'est pas très marquée. Le paysage est ouvert. Les poneys y trouvaient la nourriture, les abris et l'eau nécessaire à leur survie et à leur développement.

Toutefois n'en déplaie aux fans anglais, le genre *Equus caballus* n'est pas à strictement parler indigène à la Grande Bretagne. Il fut importé ; personne ne sait d'où et quand, mais à priori ce fut longtemps avant Jésus Christ (il est d'ailleurs couramment admis qu'ils sont arrivés en même temps que le brouillard). Jules César mentionnait dans ses « Commentaires », la présence de poneys lors de l'invasion de l'Angleterre. Malheureusement cet observateur méticuleux ne releva pas leur taille. Il n'en est pas moins évident, selon la société nationale des poneys britanniques, qu'ils étaient petits (moins de 13 « handfuls high » soit 1,316 mètre), agiles, maigres et nerveux.

Des poneys trop petits ?

En 1535, Henry VIII « déclarait la guerre » aux petits chevaux, en ne préconi-

sant que l'accouplement des juments d'au moins 13 handfuls high avec des étalons d'au moins 14. Six ans plus tard ce conseil devenait loi. Les autorités lançaient une guerre perdue, les effets furent inverses à ceux attendus. La loi prévoyait des amendes contre les resquilleurs et l'abattage des poulains illécites, or cela supposait l'identification du premier et l'approche du second. Ce qui n'était pas aisé dans une région encore plus sauvage qu'elle ne l'est aujourd'hui. Deux siècle plus tard, en 1740, le « lobby anti-poneys » restait puissant et une nouvelle loi fut votée pour réduire les courses de poneys et corriger les manières des pauvres qui y assistaient. Paradoxalement ce fut la révolution industrielle et l'arrivée du « cheval vapeur » qui sauva les différents poneys d'Angleterre. A cette époque l'extraction du charbon nécessitait des poneys de mine. La faible hauteur et l'endurance des poneys étaient ainsi maintenus. En 1869, des soldats ramenèrent d'Inde le jeu de polo. Ce fut un problème pour les éleveurs, qui après deux siècles d'efforts pour élever la hauteur des races, étaient invités à produire des chevaux petits et résistants. En 1893, la National Pony Society était créée. En 1925 ce fut au tour de la Dartmoor Pony Society. Après avoir sélectionné la race, au gré des exigences du moment, les éleveurs s'attachaient à conserver les caractéristiques du



F. de Beaulieu

L'apport de foin en hiver est indispensable car la lande ne permet pas aux poneys de constituer des réserves de graisse suffisantes pour l'hiver. L'acquisition de nouvelles parcelles par le Conseil général va permettre d'installer les râteliers hors des secteurs de lande.



Le troupeau est composé de 7 ponettes Dartmoor. La plus âgée, Oona est née en 1980. Rapsodie et Harriet sont nées en 1983. Leurs filles sont nées entre 1991 et 1993. La dernière venue est née en 1998.

Dartmoor. Aujourd'hui, après bien des péripéties elles sont fixées. Ils ne doivent pas dépasser 1,27 mètre au garrot. Leur robe doit être bai brun, gris, alezan ou quelquefois rouan. Les « pies » ne sont pas acceptés, les marques blanches sont tolérées en très petit nombre. Leur tête doit être petite, mais large. Leur oreilles sont petites, leurs yeux sont grands et leur crinière moyenne. Ils possèdent un dos, une arrière main et une croupe très musclées. Leur allure est carrée est énergique... Peu à peu les « poneys du Dartmoor », tous plus ou moins différents, sont devenus les « poneys Dartmoor » que nous connaissons.

Mieux qu'un tamagochi, un poney dans les monts d'Arrée !

Depuis le début de l'opération parrainage lancée en mai 1997, Oona, Rapsodie et les autres ponettes du Cragou bénéficient des faveurs de 233 parrains et marraines. Ils et elles résident dans 55 départements différents (dont une en Guyane) et trois pays voisins : la Belgique, la Suisse et le Luxembourg. On compte même une classe de C.E.1. Enfin, âgés de 10 mois à 92 ans, les parrains sont souvent des marraines de 8 à 14 ans.

De novembre à mars, les landes sont pauvres et ne suffisent plus à nourrir le troupeau. Les végétaux broutés en été ne permettent pas aux animaux de constituer des réserves de graisse suffisantes pour l'hiver, comme c'est le cas dans d'autres milieux. Les dons (à partir de 100 F.) permettent l'achat des compléments de nourriture : des céréales (pour le petit déjeuner) et du foin.

En échange de sa participation aux frais d'hivernage, chaque parrain et marraine reçoit une photo et la généalogie de sa filleule, la lettre annuelle de la réserve et la gratuité des visites guidées organisées au Cragou. ■

Monsieur Propre aux champs

Pourquoi les agriculteurs arasent-ils les talus? Pourquoi s'opposent-ils si souvent à la création de réserves? En essayant de comprendre le regard qu'ils portent sur le bocage, il est peut-être possible de concevoir les bases d'un vrai dialogue.

A lire les éditions successives des « Usages et règlements locaux ayant force de Loi » pour chaque département breton et à les éclairer d'une longue fréquentation des campagnes bretonnes, on peut faire trois constatations qui éclairent les conflits de gestion du bocage.

D'une part, les arbres ne sont jamais décrits que dans le cadre d'un rapport social : le vendeur et l'acheteur, le bailleur et le preneur, le sortant et l'entrant, le propriétaire du fonds et le voisin. Certes, c'est la loi du genre mais c'est aussi la Loi.

D'autre part, ils ne sont jamais perçus comme un tout indistinct mais comme la somme de leurs parties : racines, souche, tronc (de moins ou de plus de 6 pieds), petit bois, bois moyen, bois d'œuvre, émondes (de 9 ans, de 15 ans...), écorce, feuilles, fruits, ombre...

Enfin, les arbres font l'objet de travaux dont les traces sont et doivent être visibles : tailler en pointe de diamant, couper bas, coupes nettes et sans saute (Habasque, 1852, p. 294).

Non seulement ces pratiques permettent un bon redémarrage des pousses et facilitent le contrôle du propriétaire, mais elles sont aussi, accompagnées de beaucoup d'autres, un élément important du marquage social du territoire. Cordes de bois, cents de fagots, ragoles ou tétards émondés, talus nettoyés, rotation des coupes régulières, tout va dire les qualités de l'agriculteur, son endurance, sa rapidité, son habileté, son respect des normes, des usages et des autres. Un bel arbre est un arbre bien débité.

Inutile surproduction

On voit donc que la société traditionnelle partageait une vision des arbres calquée sur l'organisation sociale : la hiérarchie méticuleuse des hommes se traduit dans les usages et, tout naturellement, dans le traitement des arbres. Au sommet, l'ensemble des troncs qui sont réputés « bien inaliénable » du propriétaire; à la base, la mousse et les lierres dont il est « admis ou toléré que les malheureux » puissent les ramasser « dans les forêts nationales » (Limon, 1852, p. 91). La simplifica-

tion sensible des chapitres consacrés aux « produits annuels et périodiques des bois » au fil des éditions des recueils d'usages locaux va d'ailleurs accompagner l'uniformisation de la société.

Les transformations sociales et techniques intervenues depuis cinquante ans sont trop récentes pour avoir changé les mentalités mais assez profondes pour avoir révolutionné les usages. Le chauffage au fuel, la cuisinière à gaz ont été, comme le fil de fer barbelé, les premiers moteurs de la restructuration des bocages. En quelques années, la savante rotation qui assurait l'entretien des haies et l'approvisionnement en bois de la ferme est abandonnée. La surproduction, invisible aux yeux du profane, ne l'est pas pour l'agriculteur. Les branches s'avancent au-dessus de la parcelle et accrochent les lignes téléphoniques, les ronces font la chaîne entre les troncs. La rénovation des foyers (« inserts »), la vente à l'extérieur, ont maintenu une certaine pression mais en créant une véritable « économie du rondin » (Trivière, 1991) qui conduit à négliger les chantiers moins accessibles et à brûler sur place les « sous-produits ». Les usages partent en fumée : « Les bois des talus s'estiment d'après la quantité de fagots ou bourrées qu'ils peuvent donner » (Aulanier, 1905, p. 218).

Aussi, lorsque le remembrement, ou, tout simplement, l'usage du tracto-pelle se sont répandus, ils n'apportaient pas que des promesses d'amélioration des rendements, ils fournissaient aussi la solution définitive à l'entretien des talus boisés. Ce que les agriculteurs cherchaient à faire disparaître, ce n'étaient pas les arbres en eux-mêmes mais les arbres retournant au sauvage, avouant l'abandon. L'arasement des talus boisés répondait à une attente profonde, celle d'une nature « propre » où pouvait à nouveau se lire le travail de chacun, même si l'on pouvait y lire aussi la violence des nouveaux rapports sociaux et le déracinement du monde rural.

Après avoir imposé presque partout ses normes productives, la société urbaine dominante tente de s'emparer des espaces marginaux au nom de normes esthétiques, scientifiques, patrimoniales. Par une remarquable division du travail, elle argumente de ses propres dégradations (villes saturées, campagnes dévastées) pour imposer des conservatoires d'où « l'homme travaillant » est insidieusement chassé.



Jeanne-Yvonne André, comme tous ceux qui sont nés et ont vécu à côté du Cragou avait un sentiment très fort d'appartenance à ces lieux. Les rochers, les landes, les prairies n'étaient pas perçus comme un « paysage » mais comme une multitude d'usages possibles et, au bout du compte, comme ce qui avait accompagné toute une vie.

Contre l'amnésie

Les valeurs écologiques révélées par les scientifiques (Les bocages, 1976) et relayées par les associations n'ont aucun « équivalent-travail » et les avantages agronomiques induits n'ont aucun lien avec l'entretien qu'ils supposent. Pire, la notion d'entretien n'a pas la même signification pour ceux qui parlent du « paysage » et pour ceux qui le transforment. Pour les premiers, c'est la nature qui doit se lire dans l'apparente spontanéité des formes, des couleurs et des odeurs; pour les seconds, c'est la culture, leur emprise sur la nature, qui doit se lire dans les coupes rases, les branches qui brûlent, la haie calibrée. Ne voit-on d'ailleurs pas le même conflit traverser les services qui entretiennent les espaces verts des grandes villes où l'objectif affiché par les responsables consiste à rendre le travail invisible (M.A. Barbier, com. pers). En effet, pour apprécier un paysage, « il faut en avoir évacué la notion de peine, de travail » (A. Guillo, 1993, p. 60).

Il n'y a donc, a priori, pas de dialogue possible entre ceux qui parlent "préservation" de la nature et ceux qui cherchent à travailler proprement au nom de valeurs immuables. Autrement dit : propreté des villes - cachez ce travail que je ne saurais voir; propreté des champs - une injustice vaut mieux qu'un désordre. Dans les deux cas, la référence au passé est idéalisée; elle masque l'évolution constante des paysages et des pratiques.

Le dialogue est surtout impossible entre amnésiques.

Il faut donc, d'une part, contribuer à la réflexion par des rencontres comme celle d'aujourd'hui, et, d'autre part, encourager une revalorisation économique des sous-produits du bocage. C'est à ce prix que l'on pourra faire évoluer les usages et, peut-être, concilier des perceptions divergentes.

Bibliographie.

AULANIER A. et HABASQUE F. 1846 - Usages et règlements locaux du département des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

AULANIER A., HABASQUE F. et BUFFÉ E. 1905 - Usages et règlements locaux du département des Côtes-du-Nord, 6e édition, Saint-Brieuc.

Les bocages, "Histoire, écologie, économie", Actes de la table ronde CNRS, Rennes, 1976.

DUPOND P., BOTREL J. 1939 - Codification des usages locaux des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

GUILLOU A. 1993 - Investissement d'un lieu. Le Yeun Elez dans les monts d'Arrée, in Imaginaires en Bretagne, Actes du séminaire de la section ethnologie de l'Institut culturel.

LIMON J. 1852 - Usages et règlements locaux en vigueur dans le département du Finistère, Quimper.

TRIVIERE F.X. 1991 - Emorder les arbres, tradition paysane, pratique ouvrière, Terrain 16.

Usages locaux ayant force de Loi dans le département d'Ille-et-Vilaine, Rennes, 1934.